



Commune du PALLET

---

# Conseil municipal Du 9 juin 2023

1<sup>ère</sup> séance

---

## Procès-verbal

<b>Nombre de Conseillers :</b>
<b>En exercice : 23</b>
<b>Présents : 18</b>
<b>Votants : 22</b>

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS** : Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jean-Luc GASCOIN, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI ; Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Jérôme DESBORDES donne pouvoir à Jean-Louis METAIREAU  
Isabelle POIDEVIN donne pouvoir à Thomas LEROUX  
Xavier RINEAU donne pouvoir à Joël BARAUD

**ABSENTE** : Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Luc CHAIGNEAU

*L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant*

1. **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES.**

# 1. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES.

Rapporteur : M le Maire

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner ou à élire dans les communes du département, accompagné de son annexe,

## **a) Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mesdames Marie-Annick HARDY et Annie VAILLANT  
Messieurs Thomas LEROUX et Marc PERETTI

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

## **b) Élection des délégués**

Les listes déposées et enregistrées :

2 listes ont été déposées et enregistrées :

### **- La liste « Le Pallet dynamique et serein » composée par :**

MM. PELLOUET Christian, BRICARD Valérie, LEROUX Thomas, NAUD Nelly, Joël JOVENIAUX, GERVAIS Fadoua, PERETTI Marc, HARDY Marie-Annick, HOUSSAIS Gilbert, VAILLANT Annie, GEFFROY Raymond

### **- La liste « Le Pallet Avec Vous » composée par :**

MM. METAIREAU Jean-Louis, MAJORAL Cécile, DESBORDES Jérôme

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 20

## Election des 7 délégués :

Ont obtenu :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » : 17 voix
- La liste « Le Pallet Avec Vous » : 3 voix

Le quotient applicable est :  $20/7 = 2,857$

1<sup>re</sup> répartition :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » obtient  $17 : 2,857 = 5,95$  soit 5 sièges
- La liste « Le Pallet Avec Vous » obtient  $3 : 2,857 = 1,05$  soit 1 siège

Ainsi 6 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 7<sup>ème</sup> siège :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » :  $17 : (5+1) = 2,83$
- La liste « Le Pallet Avec Vous » :  $3 : (1+1) = 1,5$

La liste « Le Pallet dynamique et serein » emporte ainsi ce 7<sup>ème</sup> siège à la plus forte moyenne.

## Election des 4 suppléants :

Ont obtenu :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » : 17 voix
- La liste « Le Pallet Avec Vous » : 3 voix

Le quotient applicable est :  $20/4 = 5$

1<sup>re</sup> répartition :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » obtient  $17 : 5 = 3,40$  soit 3 sièges
- La liste « Le Pallet Avec Vous » obtient  $3 : 5 = 0,6$  soit 0 siège

Ainsi 3 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 4<sup>ème</sup> siège :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » :  $17 : (3+1) = 4,25$
- La liste « Le Pallet Avec Vous » :  $3 : (0+1) = 3$

La liste « Le Pallet dynamique et serein » emporte ainsi ce 4<sup>ème</sup> siège à la plus forte moyenne.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- La liste « Le Pallet dynamique et serein » obtient 10 sièges (6 délégués et 4 suppléants)
- La liste « Le Pallet Avec Vous » obtient 1 siège (délégué)

Délégués :	Suppléants
PELLOUET Christian BRICARD Valérie	PERETTI Marc HARDY Marie-Annick

LEROUX Thomas NAUD Nelly JOVENIAUX Joël GERVAIS Fadoua DESBORDES Jérôme	HOUSSAIS Gilbert VAILLANT Annie
---	------------------------------------

*Séance levée à 20h06*

**Le Maire,  
Joël BARAUD.**

**Le secrétaire de la séance  
Jean-Luc CHAIGNEAU**